

créditistes, qui aiment la paix et l'harmonie, lutteront car ils détestent certes les bravaches, surtout de l'espèce politique.

J'espère que les témoignages et mémoires soumis au comité des affaires extérieures à qui le bill est déféré montreront que le projet de loi en cause n'est pas un autre exemple devenu classique où on voit les libéraux aidés de leur sage-femme le parti cécéfiste produire une mesure législative illégitime et préjudiciable. Je ne sache pas qu'il ait jamais été plus nécessaire de discuter à fond et en toute liberté une question importante.

Les honorables députés contribueront de façon d'autant plus efficace au maintien des droits des provinces et de l'harmonie au sein de la nation qu'ils présenteront un clair exposé de la nature du différend qui a provoqué la mesure et des méthodes désinvoltes employées par le gouvernement fédéral à l'égard d'une des plus importantes provinces canadiennes. Nous nous opposons au projet de loi, d'abord, parce qu'il est contraire aux intérêts bien compris de la population de la Colombie-Britannique. Nous nous y opposons ensuite parce qu'il va à l'encontre de l'expansion économique bien comprise de la province et des meilleurs intérêts d'un Canada uni. Les seuls intérêts que le bill semble favoriser sont les intérêts de quelques politiciens et du parti libéral qui semble avoir plus à cœur de se maintenir au pouvoir que de servir les intérêts des petites gens.

M. T. H. Goode (Burnaby-Richmond): Je n'avais pas du tout l'intention de participer au débat, monsieur l'Orateur, parce que je suis d'avis qu'à moins d'être versé en droit constitutionnel ou d'être ingénieur, on devrait attendre l'exposé des faits au comité des Affaires extérieures.

M. Blackmore: Trop tard alors.

M. Goode: Permettez-moi de donner un petit conseil amical à l'honorable député d'Edmonton-Est (M. Holowach). Il n'est ici que depuis fort peu de temps; il constatera par lui-même que le comité des Affaires extérieures se compose de membres assez importants de la Chambre des communes qui prennent leur travail au sérieux. Il verra aussi, je pense, que son chef veillera à ce que les témoignages rendus au comité soient au point et non pas étrangers au problème.

L'honorable député m'a entraîné dans le présent débat, parce qu'il a fondé ses observations sur un discours prononcé à Vancouver, au poste CBU, le 29 novembre, par l'honorable M. Sommers, lequel utilisait, je crois, une période gratuite prévue pour les émissions politiques. Les auditeurs et le

parti du Crédit social ont jugé qu'il s'agissait d'un discours politique. C'est un excellent discours. Je reconnaissais tout le mérite de M. Sommers qui l'a prononcé. Il exposait les idées du gouvernement provincial sur la question, mais il a présenté la chose comme une idée politique du Crédit social. Personne ne le contestera, et, certes, pas les honorables vis-à-vis. M. Sommers a attaqué le gouvernement fédéral au sujet d'un présumé veto. Sans doute un ministre du gouvernement de la Colombie-Britannique a le droit de le faire, quand il utilise une émission radiophonique du genre, mais c'était un discours politique.

Deux jours plus tard, le discours fut imprimé par l'imprimeur de la Reine à Victoria, d'ordre du ministre, et distribué dans toutes les écoles élémentaires de ma circonscription. Grâce au privilège d'affranchissement dont jouit l'imprimeur de la Reine, les exemplaires en cause ont été envoyés par la poste à ces écoles pour la gouverne de leurs élèves. Je réprouve avec la plus grande énergie,—et je suis sûr que mes amis créditistes à la Chambre en font autant,—le recours à de telles méthodes. S'il y a une question politique à débattre, mes amis et moi-même en discuterons ici à la Chambre et nous ne ferons pas servir les écoliers de la circonscription à des fins politiques.

M. Hansell: Puis-je poser ici une question? Les membres du cabinet des diverses provinces bénéficient-ils du privilège d'affranchissement postal? Dans le cas de la négative, le député donne l'impression que ces imprimés ont été envoyés par certains membres de la Chambre.

M. Goode: Me permettra-t-on de préciser? La question est opportune. Le principal d'une des écoles de ma circonscription m'a transmis le discours que j'ai ici. J'étais dans son bureau lorsque le courrier est arrivé. La lettre portait la marque de l'affranchisseur automatique de l'imprimeur de la Reine. L'honorable député me croira sur parole, j'en suis sûr, et fera enquête sur ce point dans ma circonscription. Cet imprimé a été envoyé par quelqu'un au sein du personnel de l'imprimeur de la Reine à Victoria. Si l'envoi s'est fait d'ordre du ministre provincial, la méthode employée a été des plus répréhensibles. Si l'impression et les frais d'affranchissement ont été défrayés par le parti créditaire, tout ceci est encore plus grave car ce document a été envoyé pour des motifs que je ne veux certainement pas imputer à mes honorables amis d'en face.

Nous en sommes donc arrivés au point où ces questions, forts importantes pour le pays tout entier et encore davantage pour la Colombie-Britannique vont être présentées à